

Paris, **sous embargo jusqu'au 29 août 2024**



©UNICEF France 2024

De la rue à l'école : 31 enfants sans solution d'hébergement la veille de la rentrée scolaire en Pays-de-la-Loire

L'UNICEF France et la Fédération des acteurs de la solidarité révèlent, dans leur 6^e baromètre, une augmentation alarmante du nombre d'enfants sans abri, malgré les alertes répétées et les recommandations formulées, loin d'être suivies. L'incertitude du contexte politique fait craindre une dégradation de la situation.

Paris, le 29 août 2024 – Au moins 31 enfants étaient sans solution d'hébergement dans la nuit du 19 août en région Pays-de-la-Loire, soit une baisse importante de 52 % par rapport à 2023. Parmi eux, 9 ont moins de trois ans. Si ces chiffres illustrent une situation dramatique, ils ne sont pas exhaustifs : de nombreuses personnes ne recourent pas ou ne parviennent pas à

joindre le 115¹. Par ailleurs, les mineurs non accompagnés sans-abri et les familles vivant en squats ou en bidonvilles ne sont pas comptabilisés.

Dysfonctionnements et échecs politiques face à un nombre record d'enfants à la rue

Nous constatons, cette année encore, une hausse du nombre d'enfants laissés pour compte à quelques jours de la rentrée. Les gouvernements successifs ont opté pour des politiques de court terme, loin d'œuvrer en faveur de réponses structurelles et ambitieuses. Pire, des orientations délétères ont vu le jour ces dernières années : loi dite « anti-squat », détricotage de la loi SRU, baisse des APL...

Face à une crise du logement et de l'hébergement qui perdure, nous constatons un abandon de tous les principes fondamentaux et juridiques de l'accueil, qui **ne permettent même plus de protéger des femmes enceintes et des enfants de moins de trois ans.**

« Vous avez plus de 2 000 enfants dans les rues de ce pays. Il y a eu un engagement pris par le gouvernement en 2022 à les sortir de cette impasse, que nous attendons toujours. Nous demandons que ces enfants et ces familles soient sorties immédiatement de cette situation indigne », appelle **Pascal Brice, président de la Fédération des Acteurs de la Solidarité.**

Le temps des promesses doit laisser place à l'action concrète

Les enfants, oubliés lors de la campagne des législatives, doivent dès à présent être au cœur des priorités du nouveau gouvernement et des parlementaires. **L'UNICEF France et la FAS appellent en ce sens à une augmentation immédiate des places d'hébergement**, promise depuis janvier 2024, ainsi qu'à la mise en œuvre d'une programmation pluriannuelle de l'hébergement et du logement, conformément aux principes du Logement d'Abord. La vision court-termiste et les promesses sans lendemain doivent laisser place à des politiques ambitieuses pour un accès au logement durable.

« Cette augmentation incessante du nombre d'enfants sans abri est une tragédie. Pour la sixième fois, notre baromètre révèle une dégradation constante de la situation, en violation flagrante des principes de la Convention internationale des droits de l'enfant, que la France a ratifiée », s'indigne **Adeline Hazan, présidente de l'UNICEF France.**

Ces solutions concrètes doivent être mise en œuvre sans délai pour garantir à tous les enfants un logement ou un hébergement digne, adapté à leurs besoins et conforme à leur intérêt supérieur. La Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France, nous y engage collectivement, mais c'est avant tout notre humanité qui nous y oblige.

Accéder au dossier de presse et au baromètre [ICI](#).

[Lien actif à partir du 29/08/2024]

Contacts

• UNICEF France

Carine Spinosi – 01.44.39.17.49 – cspinosi@unicef.fr

Estelle Flabat – 06.50.34.64.77 – eflabat@unicef.fr

Manon Crouzet – 06.87.98.75.05 – mcrouzet@unicef.fr

¹ 69 % des personnes sans-abris n'appellent plus ou pas le 115 – Nuit de la Solidarité Paris 2024

• **Fédération des acteurs de la solidarité Pays-de-la-Loire :**
Maïté FERNANDEZ - 06 74 92 14 63 - maite.fernandez@federationsolidarite.org

[Cliquez ici si vous souhaitez ne plus recevoir d'emails de notre part](#)

[Cliquez ici pour exercer votre droit de retrait](#)

[Cliquez ici pour exercer votre droit de rectification](#)

[Cliquez ici pour exercer votre droit de portabilité](#)

 **UNICEF.France**

 **Unicef-France**

 **UNICEF_france**

 **unicef_france**

 **unicef_france**

 **uniceffrance**

www.unicef.fr